


TROUSSE PREMIERE ASSURANCE Synthèse des Garanties au 01/01/2019



Prévoyance-arrêt de travail

En cas d'arrêt de travail	Plafond de garantie
<p> Indemnité journalière versée du 11^{ème} au 90^{ème} jour.....</p> <p>Conditions d'éligibilité :</p> <ul style="list-style-type: none">- Ne pas avoir eu d'arrêt travail de plus de 30 jours consécutifs dans les 2 années précédent l'adhésion- Ne pas avoir d'hospitalisation prévue dans les 12 mois suivant l'adhésion- Ne pas percevoir de pension d'invalidité (garantie non appropriée)	30 €